

Qu'est-ce que l'alternance?

C'est un contrat de travail combinant des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation. L'objectif est d'acquérir une qualification ou un diplôme, ainsi qu'une expérience professionnelle.

Il existe 2 types de contrat : le contrat d'apprentissage, et le contrat de professionnalisation. Dans les deux cas, l'alternance, avec ses nombreuses offres disponibles, constitue un véritable tremplin vers l'emploi durable.

Dans le cadre de l'alternance, la mission locale vous propose :

- une information sur l'alternance, les métiers, les filières de formation, les possibilités d'insertion professionnelle, etc.
- une aide à l'orientation professionnelle.
- un accompagnement à la recherche d'un emploi (mise à jour du CV, simulations d'entretiens, etc.)
- une aide au ciblage et à la mise en relation sur les offres d'emploi.
- un suivi personnalisé de vos démarches.

Comparatif des deux contrats

	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Type de contrat	CDD (contrat à durée déterminée) ou CDI (contrat à durée indéterminée)	CDD (contrat à durée déterminée) ou CDI (contrat à durée indéterminée)
Durée	1 à 3 an(s) - <i>jusqu'à 4 ans pour les personnes en situation de handicap</i>	6 à 24 mois
Signature des contrats	De 3 mois avant le démarrage de la formation en CFA et jusqu'à 3 mois après (en général entre le 1er juillet et le 31 décembre)	Possible tout au long de l'année (en fonction de l'organisation de la formation)
Public visé	16 à 25 ans - <i>aucune limite d'âge pour les personnes en situation de handicap, ainsi que pour les créateurs ou repreneurs d'entreprises</i>	A partir de 16 ans
Objectif	Diplôme ou Titre certifié	Qualification reconnue par une branche professionnelle ou Diplôme ou Titre certifié
Formation	Dispensée par un centre de formation par apprentissage (CFA) Durée : 400 heures minimum/ an, variable en fonction du diplôme et du métier	Dispensée par un organisme de formation ou par l'entreprise Durée : entre 15 et 25% de la durée totale du contrat
Salaire minimum	Entre 25 et 78% du SMIC Variable selon l'âge et l'année de formation	Entre 55 et 80% du SMIC en fonction de l'âge et du niveau de diplôme à l'entrée du contrat
Accompagnement dans l'entreprise	Obligatoire (un maître d'apprentissage est désigné par l'employeur)	Obligatoire (un tuteur doit être désigné par l'employeur)
Aides	Aides régionales : restauration, transport, hébergement, premiers équipements, fonds social d'aide aux apprentis <i>Aides financières supplémentaires pour les personnes en situation de handicap (AGEFIPH)</i>	<i>Aides financières supplémentaires pour les personnes en situation de handicap (AGEFIPH)</i>
Financement de la formation	- Taxe d'apprentissage - Etat - Région	- Entreprise - OPCA - Etat